



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1998/219
11 mars 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 11 MARS 1998, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU
CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du
11 mars 1998 que le Président de la République centrafricaine, M. Ange Félix
Patasse, a adressée au Président du Conseil de sécurité pour le mois de
mars 1998.

L'Ambassadeur

(Signé) Antonio Deinde FERNANDEZ

ANNEXE

[Original : français]

Lettre datée du 11 mars 1998, adressée au Président du Conseil
de sécurité par le Président de la République centrafricaine

J'ai l'honneur de vous informer qu'en accord avec moi, le Président El Hadj Omar Bongo, Président du Comité de médiation, a décidé de prolonger jusqu'au 15 avril prochain le mandat de la Mission interafricaine chargée de surveiller l'application des Accords de Bangui (MISAB), afin de permettre une transition harmonieuse entre celle-ci et la force des Nations Unies.

Je souhaiterais dans ces conditions, que le Conseil de sécurité veuille bien, une dernière fois, prolonger l'effet de la résolution 1152 (1998), approuvant la poursuite de cette opération.

Je partage pleinement les préoccupations et les recommandations exprimées par le Secrétaire général des Nations Unies dans son rapport du 23 février dernier (S/1998/148) et souhaite vivement que le Conseil de sécurité puisse se prononcer dans un bref délai, en faveur de la création de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA).

Afin d'informer les membres du Conseil de sécurité des progrès intervenus dans le règlement de la crise centrafricaine, je vous serais reconnaissant de bien vouloir publier comme document du Conseil le rapport général de la Conférence de réconciliation nationale qui vient de se tenir à Bangui (voir appendice).

En vous renouvelant toute mon appréciation personnelle et celle du peuple centrafricain pour l'action déterminée et courageuse du Conseil de sécurité.

(Signé) Ange Félix PATASSE

APPENDICE

[Original : français]

PACTE DE RÉCONCILIATION NATIONALE

Conférence de réconciliation nationale, tenue à Bangui
du 26 février au 5 mars 1998

Les Parties signataires au présent pacte :

Vu la constitution du 14 janvier 1995,

Constatant la grave crise politico-militaire qui a secoué la République centrafricaine en 1996 et en 1997,

Reconnaissant que cette crise a failli faire basculer l'ensemble du pays dans le chaos, avec les conséquences incalculables pour la sauvegarde de l'unité et de la souveraineté nationales,

Conscientes du fait que la réunion de concertation et de dialogue tenue à Bangui du 11 au 18 janvier 1997 a permis de redonner espoir aux filles et fils de Centrafrique pour la recherche de solutions à cette crise,

Persuadées de l'engagement des Parties signataires à respecter les conclusions des Accords de Bangui et à oeuvrer pour le retour d'une paix véritable et durable,

Mesurant la gravité de la crise socioéconomique caractérisée par la pauvreté grandissante, l'éclatement des liens familiaux et sociaux, la baisse du pouvoir d'achat du Centrafricain, de la production vivrière et l'émergence de la famine, la malnutrition généralisée, sources de malaises et de conflits sociaux;

Considérant la recrudescence de l'insécurité tant à Bangui qu'à l'intérieur du pays due à la dissémination d'armes de guerre et au phénomène des "coupeurs de route",

Convaincues que seul un effort de l'ensemble de la communauté nationale aidée par la communauté internationale peut permettre de trouver des voies et moyens d'un retour à la paix et à la sécurité, condition sine qua non d'une reprise effective des activités socioéconomiques pour un développement harmonieux et durable,

Considérant la violation flagrante des droits de l'homme liée aux crises politico-militaires,

Constatant les violations répétées des engagements pris entre les filles et les fils de Centrafrique,

Convaincues de la nécessité d'instaurer un pacte pour la réconciliation nationale définitive entre toutes les filles et tous les fils de Centrafrique afin de mettre un terme aux pratiques politique, économiques et sociales

/...

caractérisées par le népotisme, le tribalisme, l'exclusion et la mauvaise gouvernance,

Conscientes de la nécessité de la création d'un comité de suivi et d'arbitrage chargé de régler les litiges qui vendraient à naître de l'inobservation des dispositions du présent pacte,

Vu les pertinentes recommandations issues des travaux de la Conférence de réconciliation nationale,

Convienent solennellement de ce qui suit :

Article 1

Les Parties signataires du présent pacte s'engagent solennellement à appliquer la bonne gouvernance, excluant le népotisme, le clanisme, le tribalisme, le clientélisme et les détournements.

En outre, elles s'engagent à régler ou à faciliter le règlement de tous les différends qui viendraient à naître par le dialogue et la concertation.

Article 2

Les Parties signataires s'engagent solennellement à utiliser la voie des urnes comme la seule voie légale d'accès au pouvoir de l'État et décident de bannir l'utilisation des armes et de la force comme méthode et moyen d'accès au pouvoir de l'État.

Elles renoncent à utiliser les forces armées pour déstabiliser un régime démocratique et de semer la terreur au sein de la population au mépris des principes démocratiques, des droits de l'homme et de la loi fondamentale du pays.

Elles s'opposent fermement à toutes formes de dictature et exhortent les pouvoirs publics à être à l'écoute de la population, à respecter les droits de la minorité.

Article 3

Les Parties signataires appellent l'ensemble des filles et des fils de Centrafrique à s'unir pour reconstruire le pays déstabilisé politiquement et désarticulé au plan économique, culturel et social.

Article 4

Les Parties signataires du présent pacte s'engagent à mener de front la lutte contre la pauvreté et à assister l'État dans la recherche des voies et moyens pour, d'une part, relancer l'économie centrafricaine et assurer une répartition équitable des ressources, et, d'autre part, améliorer les secteurs sociaux que sont l'éducation et la santé, tout en privilégiant le paiement régulier des salaires, bourses et pensions.

Article 5

Les Parties signataires du présent pacte lancent un vibrant appel à la communauté internationale afin d'aider les forces de l'ordre tant nationales qu'internationales à poursuivre la délicate mission de ramassage d'armes de guerre disséminées à travers le pays et à rétablir l'ordre.

Article 6

Les Parties signataires s'obligent à oeuvrer ensemble pour créer les conditions politiques, sociales et économiques susceptibles de prévenir toutes violations des droits de l'homme.

Article 7

Les Parties signataires du présent pacte décident de la création d'un comité de suivi et d'arbitrage chargé du contrôle de l'exécution des engagements pris dans le présent pacte et de l'arbitrage des différends éventuels.

Elles s'engagent à recourir audit comité, en cas d'inobservation des dispositions du présent pacte.

La composition, les attributions et le fonctionnement du Comité de suivi et d'arbitrage se trouvent en annexe.

Article 8

Les Parties signataires du présent pacte s'engagent à respecter scrupuleusement les dispositions qui y sont contenues.

FAIT à Bangui, le 5 mars 1998

Ont signé :

Présidence de la République

(Signé) Son Excellence Ange Félix PATASSE

Gouvernement

(signature illisible)

Assemblée nationale

(signature illisible)

Pouvoirs judiciaires

(signature illisible)

/...

Forces armées centrafricaines

(signature illisible)

Association des maires

(signature illisible)

Partis politiques :

ADP	Alliance pour la démocratie et le progrès
CDCAD	Carrefour démocratique centrafricain pour le développement
CN	Convention nationale
ELAN	Effort libéral en Afrique Noire
FC	Forum civique
FPP	Front patriotique pour le progrès
GILA-MND	GILA-Mouvement national pour la démocratie
MDD	Mouvement pour la démocratie et le développement
MDI/PS	Mouvement pour la démocratie, l'indépendance et le progrès social
MDREC	Mouvement pour la démocratie en République centrafricaine
MESAN	Mouvement d'évolution sociale de l'Afrique Noire
MESAN BOGANDA	Mouvement d'évolution sociale de l'Afrique Noire/Barthélemy Boganda
MLPC	Mouvement de libération du peuple centrafricain
MNR	Mouvement national pour le renouveau
MSCA	Mouvement socialiste centrafricain
MUD	Mouvement pour l'unité et le développement
PAD	Parti pour l'action et le développement
PARELI	Parti républicain libéral
PCD	Parti chrétien démocrate
PLD	Parti libéral démocrate
PRC	Parti républicain centrafricain
PSD	Parti social démocrate
RDC	Rassemblement démocratique centrafricain
UDR/FK	Union démocratique républicaine/Finis Kodro
UDRP	Union pour la démocratie et le renouveau panafricain
UNDD	Union nationale pour la défense de la démocratie
UPDES	Union du peuple pour le développement économique et social
UPR	Union pour la République

Centrales syndicales :

CNTC	Confédération nationale des travailleurs centrafricains
OSLP	Organisation des syndicats libres des secteurs public, parapublic et privé

Patronat

UNTC Union nationale des travailleurs centrafricains
 USCC Union syndicale des chargeurs centrafricains
 USTC Union syndicale des travailleurs centrafricains

Confessions religieuses :

AEEC Association des églises évangéliques centrafricaines

Église catholique

CICA Communauté islamique centrafricaine

Droits de l'homme, justice démocratique :

ACAT Association centrafricaine de lutte contre la torture et
 l'abolition de la peine de mort
 AFJC Association des femmes juristes de Centrafrique
 CNDH Commission nationale des droits de l'homme
 GAMPCC Groupe des artistes musiciens pour la promotion de la culture
 en Centrafrique
 GERDES Groupement d'études et de recherches pour la démocratie et le
 développement économique et social
 GRADDER Groupe de réflexion et d'action pour la défense de la
 démocratie républicaine
 GRPS Groupe de réflexion politique et sociale
 LCDH Ligue centrafricaine des droits de l'homme
 LONDO Levons-nous
 MDDH Mouvement pour la défense des droits de l'homme
 OCDH Observatoire centrafricain des droits de l'homme

Organisations nationales :

ACCB Association des commerçants centrafricains du bétail
 ANBC Association nationale des bouchers centrafricains
 ANECA Association nationale des étudiants centrafricains
 AVIMUT Association des victimes des mutineries
 CIONGCA Conseil inter-organisation non gouvernementale de
 Centrafrique
 CNOSCA Comité national olympique du sport centrafricain
 Fed. BOUBA-NGUERE Fédération des vendeurs ambulants
 FESCA Fédération du scoutisme centrafricain
 FNCJ Fédération nationale des clubs des jeunes
 FNEC Fédération nationale des éleveurs centrafricains
 JEC Jeunesse étudiante chrétienne
 KOLI-OUALI GALA Hommes et femmes commerçants
 OFCA Organisation des femmes centrafricaines
 ONAPHA Organisation nationale des personnes handicapées
 UMCA Union des musiciens centrafricains
 USCA Union scolaire centrafricaine

S/1998/219

Français

Page 8

Organisation professionnelle :

UNPC

Union nationale du patronat centrafricain
